

ELEVE DE PREPAS

La Régie du Lycée militaire d'Aix en Provence C'est quoi et à quoi sert-elle !

La Régie gère les comptes nominatifs (ou folio) de tous les élèves du lycée.

Ce compte personnel est ouvert dès la rentrée scolaire pour tout nouvel élève. Ce compte suit l'élève tout au long de sa scolarité, et ne nécessite, les années suivantes, qu'un re-complètement.

Ce compte, géré par le régisseur du Lycée militaire d'Aix-en-Provence (LMA), est destiné à assurer une gestion fluide, rapide et centralisée des dépenses de vie courante de l'élève tout au long de l'année scolaire.

I. ALIMENTATION ET ETAT DES COMPTES NOMINATIFS :

Alimentation du compte nominatif :

- ✓ NOUVEL ELEVE : approvisionnement de 300€ à la rentrée scolaire par chèque ou virement bancaire à la régie du LMA ;
- ✓ ANCIEN ELEVE : approvisionnement de complètement à hauteur de 300€ à la rentrée scolaire par chèque ou virement bancaire à la régie du LMA ;
- ✓ Un approvisionnement peut être demandé en cours d'année scolaire.

État des comptes nominatifs :

Deux états du compte nominatif sont envoyés aux représentants légaux ou à l'élève majeur par année scolaire (un en fin d'année calendaire et un mi-mars).

A la demande des représentants légaux (ou de l'élève majeur), un état intermédiaire peut aussi être envoyé.

II. DEPENSES AUTORISEES SUR LE COMPTE NOMINATIF :

Ce compte permet de gérer un certain nombre de dépenses liées à la vie courante et scolaire de l'élève :

Les dépenses autorisées automatiquement :

- ✓ Frais médicaux et/ou radiologie, y compris médicaments lorsqu'ils sont prescrits dans les formes prévues par la réglementation (les feuilles de soins sont remises à l'issue aux élèves concernés) ;
- ✓ Activités scolaires hors de l'enceinte du lycée ;
- ✓ Achat de livres ou manuels scolaires non fournis par l'Etat ;
- ✓ Abonnements à titre personnel ;
- ✓ Frais de reprographie et de photocopie ;
- ✓ Adhésion au club sportif ou artistique ;
- ✓ Achat de matériels nécessaires à l'élève durant l'année scolaire, notamment badges, cartes magnétiques, effets de sport, produits d'hygiène et vêtements.

Les frais « pharmacie » ou « radiologie » :

Ces frais sont directement défacturés sur le compte nominatif de l'élève suite à réception d'une facture de la pharmacie ou du centre de radiologie. Les feuilles de soins pour remboursements sont directement remises aux élèves par les chefs de section.

Adhésion CSL (Club Sports et Loisirs) :

Cette adhésion est obligatoire pour tous les élèves du LMA. Elle est prélevée directement sur le compte nominatif de chaque élève.

Adhésion à L'association « Les Prépas » :

Cette adhésion est obligatoire pour les élèves. Elle est prélevée directement sur le compte nominatif de chaque élève.

Retrait d'argent de poche :

L'élève peut retirer de l'argent de poche de ce compte si celui-ci est créditeur. Il doit impérativement passer par son chef de section pour prendre RDV avec la régie. Si l'élève est mineur, le représentant légal doit faire parvenir à l'adresse lm-aix.regisseur.fct@intradef.gouv.fr l'autorisation de retrait, avant celui-ci, comme suit :

J'autorise « prénom, nom de l'élève » en classe de « classe » à venir retirer la somme d'un montant de « montant ».

III. FORMALITES ADMINISTRATIVES :

Le RIB :

Ce RIB **est et sera demandé tous les ans.**

Il sert uniquement au remboursement de la somme restant aux représentants légaux ou à l'élève majeur, suite au départ de l'élève du LMA. L'élève majeur peut donner un RIB à son nom.

Ce remboursement est effectif au plus tard 4 mois après le départ officiel de l'élève

LA REGIE

Mme SCHLOEDER Sophia

04 42 23 89 06

864 134 89 06

lm-aix.regisseur.fct@intradef.gouv.fr